

COMITE SYNDICAL
Vendredi 28 juin 2024 – 14h00

Ateliers Magelis

Ordre du jour

Rapports d'information

- 1 - Compte rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical
à monsieur le Président du Pôle Image - Magelis
- 2 - Magelis en Fête
- 3 - Guide de survie intermittence

- | | | |
|---------|-------|--|
| Rapport | n° 1 | Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 mai 2024 |
| Rapport | n° 2 | Election du Président et des Vice-présidents |
| Rapport | n° 3 | Délégation d'attributions du comité syndical au Président |
| Rapport | n° 4 | Décision Modificative n°1 |
| Rapport | n° 5 | Raf/Radi édition 2024 |
| Rapport | n° 6 | Fête de l'Animation édition 2024 |
| Rapport | n° 7 | Résidence XR |
| Rapport | n° 8 | Résidence Animation |
| Rapport | n° 9 | Subvention SOGAMES |
| Rapport | n° 10 | Subvention Prenez du Relief |
| Rapport | n° 11 | Subvention aux Associations |

Questions diverses

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT D'INFORMATION N°1

Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 39/2021 du 9 septembre 2021, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

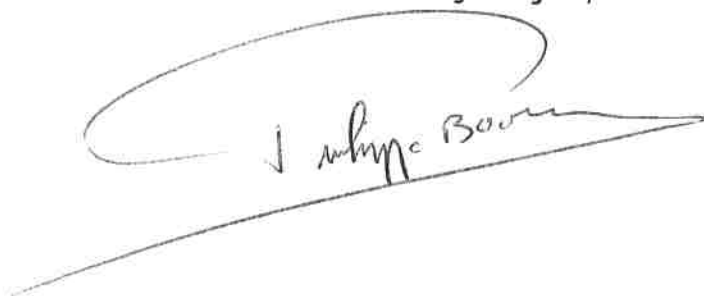
En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
13/05/2024	CREADOC	Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupation aux dates suivantes : - Les 07/05/2024, 21/05/2024, 22/05/2024, 23/05/2024 et 24/05/2024
15/05/2024	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant les marchés passés selon une procédure adaptée portant sur les vérifications périodiques réglementaires suivantes : Lot n°1 « Vérifications des installations électriques et moyens de secours »

		Lot n°2 « Vérification des ascenseurs - Monte-charge - Monte handicapé » Lot n°3 « Vérification des installations gaz » Lot n°4 « Vérification des portes et portails automatiques ».
15/05/2024	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur la « Maintenance et entretien des portes et portails ».
15/05/2024	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur la « Vérification et maintenance des Extincteurs - Robinets Incendie Armés - BAES - Désenfumage ».
15/05/2024	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur la « Maintenance et entretien des systèmes de sécurité incendie ».
15/05/2024	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur des « Travaux d'aménagement de berges en bordure de Charente et confortement / curage de bâtiments existants ».

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis,



COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 28 Juin 2024

RAPPORT D'INFORMATION N°2

Magelis en Fête

Dans le cadre de la promotion de Magelis auprès du public charentais et suite au succès des éditions précédentes, le Pôle Image organise, au début de l'été, une opération gratuite, ouverte à tous, intitulée « Magelis en Fête », dont ce sera la 6^{ème} édition cette année.

L'objectif de cet événement est de faire découvrir à la population charentaise tous les talents locaux et la diversité des savoir-faire sur le territoire, de la bande dessinée au cinéma d'animation en passant par le jeu vidéo et la réalité virtuelle, ainsi que la richesse des créations et productions locales.

L'édition 2024 est programmée pour le samedi 29 juin 2024 à partir de 16h00.

Destiné à un public familial, « Magelis en Fête » se déroule principalement sur l'Esplanade et dans les Chais Magelis, et propose de nombreuses activités pour petits et grands à travers des ateliers, expériences et animations. Un Village des Talents sera installé dans le Hall des Chais pour que les collectifs d'auteurs du territoire puissent proposer à la vente leurs ouvrages et rencontrer le public. Enfin, à la tombée de la nuit, une projection plein air du long métrage d'animation *Les Triplettes de Belleville*, dont l'animation a été réalisée à Angoulême, clôturera la soirée.

La programmation, visible sur le site de Magelis (www.magelis.org/magelis-en-fete-6/) sera largement diffusée sur le département par tous les médias possibles (presse, affichage, distribution de flyers dans les écoles, événement Facebook...). L'affiche de l'événement a été réalisée par un Talent d'Angoulême, Morgane Parisi, créatrice d'images (*illustration ci-jointe*). Un clip vidéo de l'édition 2023 réalisé par Christophe Nardi est visible sur la chaîne Youtube Magelis TV.

OK.
13



MAGELIS en Fête!

Village des talents, animations, ateliers, musique,
projection plein air, restauration sur place

SAMEDI 29 JUIN 2024

Chais Magelis à partir de 16h

Entrée gratuite



Pôle Image
Magelis

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT D'INFORMATION N°3

Edition d'une nouvelle version du guide de survie pour les jeunes professionnels du cinéma d'animation

Le Pôle Image Magelis a édité, fin mai, une nouvelle version du Guide de survie pour les jeunes professionnels du cinéma d'animation. Cette édition fait suite à la première version du guide de survie pour les étudiants en cinéma d'animation d'Antoine David, éditée par le Pôle Image Magelis en juin 2022.

Ce guide explique, de façon ludique et didactique, le régime de l'intermittence et son fonctionnement : l'inscription à Pôle Emploi, l'actualisation, la demande d'allocation, la date anniversaire, les congés spectacles et donne des astuces et liens utiles pour se tenir informé.

Cette nouvelle version a été enrichie de plusieurs nouveaux chapitres : jours fériés, médecine du travail, arrêt maladie, congés spectacles, congés maternité, formations, cumul des régimes, travail à l'étranger, RSA, transition écologique du secteur.

L'auteur du guide, Antoine David, est un jeune diplômé de l'École des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA). Il travaille actuellement dans un studio d'animation angoumoisin. Il est l'auteur des textes et illustrations.

Ce guide constitue un outil très utile aux jeunes professionnels débutants pour les aider dans la délicate et parfois difficile entrée dans la vie professionnelle. La méconnaissance, de la part des étudiants, du régime de l'intermittence et des démarches à effectuer auprès de France Travail en début de carrière est un point régulièrement abordé lors des Rencontres Animation Formation.

C'est un aspect qui reste en effet très abstrait pour les étudiants durant leurs études, ces derniers étant davantage concentrés sur leur formation artistique et technique plutôt que sur les aspects administratifs de l'emploi. Les écoles restent donc relativement impuissantes à expliquer les particularités liées au régime de l'intermittence. L'objectif de ce guide est donc de répondre à ce besoin d'informations qui n'arrive qu'une fois les études terminées.

Si le guide a été pensé au départ pour les étudiants en dernière année d'études, il est apparu, lors de la diffusion de la première version, qu'il était également très apprécié par les jeunes professionnels ainsi que par les responsables RH des studios.

Audiens, l'AFDAS et France Travail ont accepté de relire les chapitres les concernant afin de s'assurer de la validité des informations données [validité au moment de la publication, les informations étant susceptibles d'évoluer en fonction de la législation en vigueur].

Le CNC a apporté son soutien financier à cette nouvelle version pour un montant de 1000 €.

Si le guide est davantage centré sur le secteur de l'animation il peut également être utile à toute personne travaillant sous le régime de l'intermittence.

Deux versions sont disponibles : une version papier et une version numérique. Toutes les deux sont gratuites et accessibles à toutes et tous.

Pour ce qui concerne la version papier, le guide a été imprimé à 1500 exemplaires et sera distribué aux étudiants angoumoisins des écoles de l'image en dernière année d'études ainsi qu'aux studios d'animation angoumoisins pour pouvoir mieux accompagner les stagiaires et salariés débutants et répondre à l'ensemble de leurs questions.



ÉDITÉ PAR LE PÔLE IMAGE MAGEUS, CONCEPTION GRAPHIQUE : ANTOINE DAVID

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT N°1

Approbation du procès-verbal Séance du Comité syndical du 22 mai 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal ci-annexé,

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical, qui s'est tenue le 22 mai 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Fabrice POINT.

Il convient à ce titre que les membres du Comité syndical le valident.

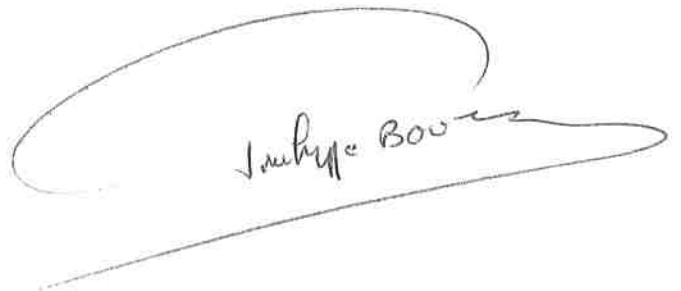
*

*

*

Je vous propose d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 22 mai 2024 ci-annexé.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bouty', is written over the printed name and title.

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 19 avril 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Michel BUISSON, Fabrice POINT, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE, David COMET, Mesdames Maryline VINET, Fabienne GODICHAUD, Célia HELION, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jérôme SOURISSEAU, Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Présentation de l'étude d'impact économique par le Cabinet EY

Le PowerPoint présenté par le Cabinet EY a été adressé par mail à l'ensemble des membres du Comité syndical.

Départ de Monsieur Gérard LEFEVRE, mesdames Maryline VINET et Fabienne GODICHAUD.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Michel BUISSON, Fabrice POINT, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Mesdames Célia HELION, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jérôme SOURISSEAU, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur Fabrice POINT.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Constatant que le quorum est atteint (11 présents), monsieur le Président ouvre la séance et présente le **rapport d'information n°1** relatif aux décisions prises par délégation du Comité sur la base de la délibération n° 39/2021 du 9 septembre 2021, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du Comité syndical donnent acte à monsieur le Président des décisions ainsi prises.

Délibération n° 22/2024
Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 15 mars 2024

Rapport de présentation :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal ci-annexé,

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical, qui s'est tenue le 15 mars 2024, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Nelly VERGEZ.

Il convient à ce titre que les membres du Comité syndical le valident.

Délibération adoptée :

Résultat du vote Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuvent le procès-verbal du Comité Syndical du 15 mars 2024.**

Délibération n°23/2024
Subvention à l'association 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine au titre de l'année 2024

42 est une école d'informatique entièrement gratuite, ouverte à toutes et tous sans condition de diplôme et accessible dès 18 ans. Sa pédagogie est basée sur le peer-to-peer learning : un fonctionnement participatif, sans cours, sans professeur qui repose sur l'apprentissage par projets. 42 a été fondée à l'initiative de Xavier Niel en 2013 alors que l'industrie du numérique en France subissait une importante pénurie de développeurs informatiques.

Le projet d'implantation de 42 Angoulême est porté à l'origine par le Département de la Charente, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême. C'est au sein du Campus Image, sur les rives du fleuve Charente, qu'un bâtiment de 1 300 m² a été construit pour accueillir l'école.

42 Angoulême est aujourd'hui gérée par l'association du même nom, association à laquelle le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis a adhéré [délibération 4 du 27 janvier 2021] en qualité de membre de droit, avec six représentants au sein de l'Assemblée Générale.
L'école a ouvert fin novembre 2021 dans des locaux aménagés par Magelis, situés aux 49/51 boulevard Besson Bey.

La convention triennale votée en 2021 entre les partenaires financiers publics prévoit des contributions à hauteur de 646 372 € au titre de l'année 2022, 612 932 € au titre de l'année 2023 et 508 980 € au titre de l'année 2024, affectées à l'activité de l'école depuis son installation jusqu'à la réalisation d'un cycle de formation.

153 nouveaux élèves ont été recrutés en 2023, ce qui porte le nombre d'étudiants total à 311 dont 21% sont originaires de Charente, 63% de Nouvelle-Aquitaine. La tranche d'âge des 18-21 ans représente 45,4% des effectifs. Sur les 153 élèves recrutés en 2023, 5,2 % sont des femmes et 38,5% des demandeurs d'emplois.

A la date d'avril 2023, 8 % des élèves n'ont pas été admis à poursuivre leur cursus et 20% sont en danger.

En 2023, le réseau des écoles 42 a obtenu la certification de deux titres RNCP : Concepteur développeur de solutions informatiques niveau 6 et Expert en architecture informatiques niveau 7. Un droit CFA sera ainsi à régler au réseau par chacune des écoles.

42 Angoulême a également obtenu la certification Qualiopi qui lui permet de proposer de la formation en apprentissage. 9 étudiants sont actuellement en contrat d'apprentissage.

La subvention votée en 2023 était de 656 732 € dont 183 000 € en investissement et 43 800 € en compensation de loyers. Le compte de résultat s'établit à 900 483 € [pour un prévisionnel de 957 575 €]. La subvention 2023 représente 72,93 % de ce montant. Les autres recettes étaient constituées de mécénat/taxe d'apprentissage et cotisations, la scolarité étant gratuite pour les étudiants. Le solde débiteur pour 2023 s'établit à -177 €.

Le budget prévisionnel 2024 s'élève à 947 685 € en dépenses et 1 079 831 € en recettes. La demande de subvention est de 552 780 € dont 508 980 € en fonctionnement, et 43 800 € en compensation des loyers.

La demande de subvention représente 58,32 % du budget prévisionnel en dépenses. Les recettes prévisionnelles sont constituées de mécénat/taxe d'apprentissage pour 288 750 €, cotisations des membres pour 40 000 €, formation par apprentissage pour 118 684 € et formation professionnelle pour 40 000 €. Le montant des droits de franchise reversé au réseau 42 s'élève à 192 382 €, les droits CFA à 13 934 € et les droits perçus pour les salariés en formation professionnelle à 8 000 € soit un total de 214 316 €.

Le projet de convention relatif au financement de 42 Angoulême au titre de l'année 2024 qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis à l'association.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre l'association 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine prévoyant le versement d'une subvention d'un montant total de 552 780 € au titre de l'année 2024 ;
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents ;
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°24/2024 Désordres sur la toiture sur le bâtiment Le Nil Assignation en référé expertise - Autorisation d'ester en justice

Dans le cadre du contrat de projet Etat/Région Poitou-Charentes 2007-2013 permettant l'aménagement de nouveaux locaux pour l'Ecole Nationale du Jeu et des Medias Interactifs Numériques (ENJMIN), l'Etat a confié la maîtrise d'ouvrage du « projet ENJMIN » au SMPI Magelis.

Pour permettre la réalisation de cette opération, le SMPI Magelis a fait l'acquisition du Bâtiment « Le Nil » fin 2012 et a assuré une maîtrise d'ouvrage unique afin de mener cette opération complexe qui a permis de créer des locaux spécifiques à l'ENJMIN, mais également des espaces communs aux écoles et des services aux étudiants (restauration universitaire et pôle « vie étudiante ») dans la poursuite de développement du Campus de l'Image.

Dans le cadre de la restructuration de ce bâtiment le Smpi Magelis a passé un certain nombre de marchés publics : marchés de maîtrise d'œuvre, marchés de travaux et de contrôle technique notamment.

Suite à la constatation d'infiltrations d'eau répétées au niveau de la verrière, il est apparu nécessaire de solliciter les entreprises des lots 4 (Couverture Etanchéité Bardage) et 5 (Menuiseries extérieures aluminium) afin de leur demander d'intervenir et mettre fin aux désordres constatés.

Suite aux différentes mises en demeure adressées par Magelis, des visites sur place ont pu avoir lieu, notamment avec l'entreprise SMAC titulaire du lot 4, le maître d'œuvre, Jean-Marc Beffre, et le fournisseur de zinc. Une détérioration anormale du zinc sur toute une partie de la couverture a été constatée. De nombreuses perforations ou débuts de perforation ont été identifiés. Le technicien du fournisseur de zinc a constaté une corrosion de la sous face du zinc au niveau des systèmes de fixation dont l'origine pourrait provenir des vis employées qui sont corrodées et de longueur insuffisante.

La réception des travaux ayant eu lieu le 30 juillet 2014, les garanties décennales souscrites par les entreprises cesseront de courir à cette même date. Or, une solution acceptable ne saurait être trouvée dans ce délai.

En conséquence, il est proposé d'assigner les entreprises des lots concernés ainsi que le maître d'œuvre et le contrôleur technique en référé expertise afin d'interrompre le délai et permettre la désignation d'un expert.

Le bâtiment Le Nil faisant l'objet d'une copropriété, conformément aux dispositions de la convention établie entre l'Etat et le SMPI Magelis, un syndic a été désigné (Nexity) par le syndicat des copropriétaires et c'est à celui-ci qu'il appartient d'agir pour le compte des copropriétaires.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe d'intenter une action en justice et autorisent le Syndic des copropriétaires à ester en justice pour le compte du Smpi Magelis ;
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La séance est levée à 16h30.

Le Président,
Philippe BOUTY

Le Secrétaire,
Fabrice POINT

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT N°2

ELECTIONS DU PRESIDENT et DES VICE-PRESIDENTS

❶ Election du Président du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

L'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le président du syndicat mixte est élu par le Comité Syndical.

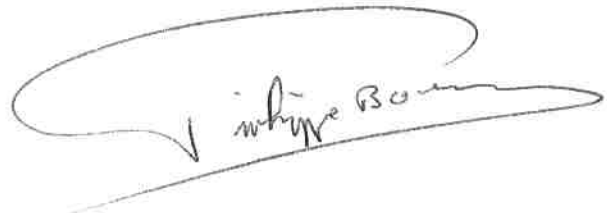
L'article 9 du Règlement Intérieur du Syndicat approuvé par délibération du 27 novembre 2015 précise que « la réunion au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Comité. Le président est élu, à bulletin secret, à la majorité absolue des membres du Syndicat. Si cette élection n'est pas acquise après deux premiers tours de scrutins, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Comité Syndical. En cas d'égalité, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge ».

A la suite de la démission de Monsieur Philippe BOUTY à son mandat de Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Président.

❷ Election des Vice-Présidents du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

Après l'élection du Président et sous sa présidence, le Comité Syndical élit les Vice-Présidents au scrutin uninominal dans les mêmes conditions que pour le Président. Il convient donc d'élire les Vice -Présidents du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis



COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT N°3

Délégation d'attributions du comité syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales [visé dans les articles 7 des statuts et 5 du Règlement Intérieur] dispose que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception notamment :

- du vote du budget,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 [dépenses obligatoires];
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale [changements statutaires];
- de l'adhésion [du Syndicat] à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ; ce dernier étant dessaisi de ces compétences tant qu'il ne les a pas rapportées.

Dans un souci de d'efficacité et de réactivité, des délégations pourraient être confiées au Président dans les domaines suivants :

- **en matière de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans** : pour décider de la conclusion et de la révision des conventions¹ et des baux², établis au profit de toutes personnes physiques et morales.
- **en matière de conventions** : pour approuver le principe et les termes, et signer les conventions (y compris de partenariat) n'impliquant pas l'attribution d'une subvention

¹ Conventions précaires, de mise à disposition ou d'occupation du domaine public.

² Baux commerciaux, professionnels, locatifs, d'habitation et autres baux, quelle que soit leur durée (y compris les baux précaires).

ou d'un concours financier ou comportant un engagement financier d'un montant inférieur ou égal à 5 000 €.

- **en matière de marchés publics** : pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation (y compris la signature), l'exécution (y compris la résiliation) et le règlement des marchés et des accords – cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

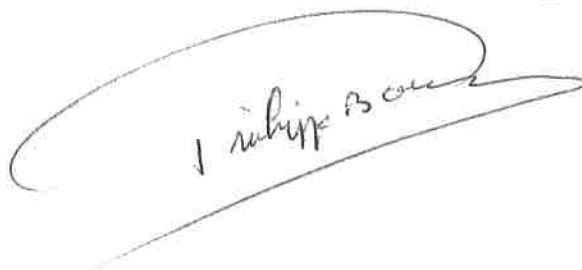
*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et confier à monsieur le Président une délégation dans les domaines ci-dessus mentionnés, ainsi que l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, reading "Philippe Bouty", enclosed within a large, loopy oval stroke.

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT N°4

Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis 2024 Décision Modificative N°1

Le budget primitif 2024 du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, voté le 15 mars 2024, a permis de couvrir les engagements pris pour l'année 2024 lors de la présentation des orientations budgétaires.

Une décision modificative n°1 vous est présentée afin de procéder aux mouvements budgétaires destinés à permettre la passation des écritures liées aux amortissements des immobilisations, ainsi que les écritures de virement de frais d'études et d'insertion à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours à la suite du lancement des travaux sur l'opération de réhabilitation du 164 rue de Bordeaux.

Investissement : ouverture de crédits.

Dépenses Chapitre 040	50 000 €	1391 – Subventions d'investissement
Recettes Chapitre 040	50 000 €	2804 – Amortissements des immobilisations incorporelles / Subventions d'équipement versées

Fonctionnement : ouverture de crédits.

Dépenses Chapitre 042	50 000 €	6811 – Dotations aux amortissements
Recettes Chapitre 042	50 000 €	777 – Recettes des subventions d'investissement

Investissement : ouverture de crédits.

Il s'agit ici de procéder aux écritures de virement des frais d'études et insertions aux comptes d'immobilisations en cours et aux comptes définitifs.

Dépenses Chapitre 041	40 000 €	2313 – Immobilisations en cours
Recettes Chapitre 041	40 000 €	2031 – Frais d'études : 30 000 € 2033 – Frais d'insertion : 10 000 €

*

* *

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et adopter la Décision Modificative n°1 au Budget 2024, telle qu'elle est proposée dans le présent rapport.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis



COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT N°5

Rencontres Animation Développement Innovation et Rencontres Animation Formation – Editions 2024

Chaque année, les professionnels de l'animation, directeurs de studio, producteurs, directeurs techniques, directeurs d'école, auteurs, développeurs, diffuseurs, éditeurs, enseignants-chercheurs, représentants d'organisations professionnelles ou institutionnelles... se retrouvent à Angoulême pour les Rencontres Animation Développement Innovation et les Rencontres Animation Formation d'Angoulême (RADI-RAF).

Ces rencontres sont devenues un véritable temps fort du calendrier national de la filière. Avec 17 heures de débats animées par quelques 57 intervenantes et intervenants invités à partager leurs expériences, l'édition 2023 a accueilli plus de 400 professionnels de l'animation et permet chaque année de confronter la richesse de l'offre pédagogique et la diversité des pratiques professionnelles et de faire le point sur la situation de l'emploi, ainsi que sur les évolutions techniques et organisationnelles.

La prochaine édition des RADI-RAF se déroulera du 19 au 22 novembre 2024. Etant donnée la densité des échanges sur les RADI, Magelis a décidé, en accord avec les partenaires, de rajouter une demi-journée, à budget constant.

Cette année encore, ce sont Véronique Dumon, Patrick Eveno et Stéphane Singier, en partenariat avec les équipes du Pôle Image Magelis, qui ont la responsabilité d'élaborer le contenu éditorial des Rencontres et de sélectionner avec la plus grande pertinence les spécialistes du secteur invités à débattre. Lors des journées de conférences, les intervenants pourront aborder un large éventail de sujets répondants aux problématiques rencontrées par l'industrie qui reste soumise à une forte concurrence internationale.

L'objectif des RAF est de favoriser la réflexion collective sur les enjeux de formation en mettant en présence toutes les parties prenantes : les organismes de formation et les entreprises d'animation mais également les organismes institutionnels qui ont vocation, à leurs différents niveaux de compétence, à les accompagner.

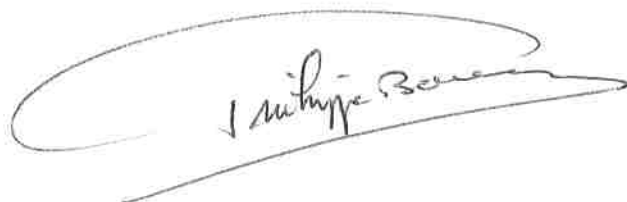
L'objectif des RADI est de dresser un état des lieux des logiques de fabrication et d'organiser l'échange d'information sur les perspectives de développement logiciel et de renouvellement des outils.

Les trois journées de débats s'articulent autour de tables rondes avec une forte dimension interactive, permettant au public, exclusivement professionnel, de partager points de vue et expériences.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et :

- approuver les opérations exposées ci-dessus ;
- valider la grille tarifaire d'inscription proposée pour l'édition 2024 des RADI-RAF, telle que proposée ;
- accepter la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités aux RADI-RAF 2024 ;
- m'autoriser à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bouty', is written over a large, light-colored oval shape that serves as a background for the signature.

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 28 Juin 2024

RAPPORT N°6

Fête de l'Animation – 3^{ème} Edition

Chaque année, la Fête du cinéma d'animation, organisée par l'Association Française du Cinéma d'Animation (AFCA), met à l'honneur l'animation en France et à l'étranger durant le mois d'octobre. Cette opération participative a pour vocation de sensibiliser les publics et les médias au cinéma « image par image » et de contribuer ainsi à la promotion des films et de leurs auteurs, grâce à des événements aux formes variées (projections, rencontres, ateliers, expositions...).

Magelis profite de cette opération nationale pour valoriser fortement la filière de l'animation sur le territoire, en organisant un événement exclusif qui associera tous les publics (familles, enfants, étudiants de l'image, professionnels de l'animation...) et impliquera de nombreux partenaires (Cinéma de la Cité, CGR, Mégarama, Espace Franquin, Alca, studios et écoles d'animation...).

Cette troisième édition de la Fête de l'Animation est prévue du 17 au 20 octobre 2024 à Angoulême et est organisée avec le concours de l'AFCA pour la programmation. Les relations privilégiées de Magelis avec les producteurs d'animation français sont aussi mises à contribution.

Le programme, en cours d'élaboration, sera éclectique et s'articulera autour des films et séries d'animations - entre courts, longs métrages et épisodes de séries TV, entre productions jeunesse et adulte ou encore entre productions nationales et internationales - orchestrés sous forme d'avant-premières, de projections, de masterclass, d'expositions et autres soirées dédiées au cinéma d'animation.

L'événement se poursuivra du 22 au 24 octobre 2024, soit la première semaine des vacances scolaires, avec des projections de longs métrages et de séries d'animation pour les enfants des centres de loisirs du GrandAngoulême.

En parallèle, l'association Sapin Sympa renouvelle son « ONE SHOT », événement d'une journée visant à rassembler les professionnels de l'animation du territoire, et pour lequel Magelis vient en soutien. La journée, programmée le samedi 19 octobre 2024 au Cnam-Enjmin, sera rythmée par des conférences, des ateliers, des masterclass et des projections de courts métrages étudiants.

Le programme complet de la Fête de l'Animation sera visible prochainement sur le site internet dédié à l'événement www.fete-anim-angouleme.fr.

L'affiche de l'événement sera réalisée par l'agence de communication Fish&Geek qui déclinera celle de l'an dernier. Par ailleurs, un dispositif de communication sera mis en place pour l'occasion : affichages, distribution de flyers dans les écoles, diffusion dans la presse locale, radio, cinéma et réseaux sociaux...

Pour cette 3^{ème} édition, et à l'image des autres manifestations qu'il organise, le Pôle Image Magelis prendrait en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les professionnels intervenants, conférenciers et invités.

*

* *

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et :

- approuver l'opération exposée ci-dessus ;
- accepter la prise en charge (directe ou par remboursement), par le Pôle Image Magelis, des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités à la Fête de l'Animation 2024 ;
- m'autoriser à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bouty', is written over a large, loopy horizontal line that spans the width of the signature area.

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT N°7

Partenariat Pôle Image Magelis – Cnam Enjmin dans le cadre de la résidence XR-CREATIVE

Le Pôle Image Magelis et le Cnam-Enjmin ont poursuivi en 2023 une résidence d'auteurs dédiée à la création immersive, XR-CREATIVE, initialement opérée par la Fondation Martell qui s'est retirée.

Dans ce cadre, Magelis et le Cnam-Enjmin s'associent pour proposer la 3^{ème} saison de la résidence dans les locaux du Cnam-Enjmin, qui vise à faire émerger des projets narratifs innovants, s'appuyant sur les technologies immersives et interactives.

Magelis et le Cnam-Enjmin partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière de la création numérique et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation de projets innovants.

La résidence est ouverte à tous les auteurs de projets en langue française pour leur permettre de finaliser leur scénario et d'affiner leurs intentions créatives. Il s'agit d'approfondir un projet déjà structuré autour d'une idée forte et d'un scénario existant et d'affiner son univers graphique, sonore et interactif.

4 auteurs seront accueillis pour une résidence du 8 au 26 juillet 2024.

Durant leur résidence, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière image d'Angoulême. Ils bénéficieront de l'assistance d'étudiants volontaires du Cnam-Enjmin : artistes visuels, artistes son, game designers, programmeurs et/ou ergonomes.

En mars 2025, les auteurs seront invités à participer à IMMERSITY qui se déroule à Angoulême, où ils auront l'opportunité de présenter leur pitch à des producteurs.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé de 5 experts qualifiés : Axel Buendia du Cnam-Enjmin, Frédéric Cros de Magelis, Mathieu Gayet de XR-Must / Immersivity et François Serre de Courant3D et un professionnel de la filière en cours de recrutement.

Le calendrier des différentes échéances s'établit comme suit :

- Période de dépôt des candidatures : jusqu'au 30/04/2024
- Jury de sélection : Mai 2024
- Communication auprès des lauréats : Fin mai 2024
- Promotion : juillet 2024
- Pitches Immersivity : mars 2025

Une bourse de 4 000 € par projet sera versée aux auteurs. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la convention du département de la Charente avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Région Nouvelle-Aquitaine, à travers la gestion du fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel du département de la Charente et de Magelis.

Dans le cadre de la résidence, le Pôle Image Magelis prendra en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement et autres frais divers pour les auteurs sélectionnés ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les membres du jury et les intervenants invités.

Une convention de partenariat établie entre le Pôle Image Magelis et le Cnam-Enjmin précise les engagements réciproques au titre de l'année 2024.

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- accepter le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2024,
- accepter la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des auteurs, des membres du jury et intervenants invités au titre de l'édition 2024 de la résidence XR-CREATIVE,
- m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bouty', is written over a large, horizontal, sweeping line that spans across the bottom right portion of the page.

**Convention de partenariat entre
le Cnam-Enjmin et le SMPI Magelis
dans le cadre du projet de résidence XR-CREATIVE**

Entre les soussignés :

D'une part

Le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, Etablissement Public Administratif dont le siège social est situé au 3 Rue de la Charente, 16000 Angoulême (France), représenté par son Président, Monsieur Philippe BOUTY, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du 28/06/2024.
Lui-même représenté par Monsieur Frédéric CROS, Directeur Général des Services du SMPI Magelis, dûment habilité par arrêté par délégation de signature en date du 15/09/2021.

Ci-après désigné « **MAGELIS** »,

Et d'autre part,

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam),
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, soumis au décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié, ayant son siège social au 292, rue Saint-Martin 75003 Paris,
Représenté par Madame Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, son administratrice générale en exercice

Et

L'association de gestion du Centre régional Nouvelle-Aquitaine,
Association de gestion loi 1901, ayant son siège social 2 rue Marc Sangnier - Cité Numérique - 33130 Bègles,
Représentée par son Président, Monsieur Daniel CHARBONNEL,

Agissant pour compte de **l'Ecole nationale du jeu et des médias numériques**
Située 138 rue de Bordeaux – 16000 Angoulême
Représentée par Axel BUENDIA, son Directeur

Ci-après désigné par « **CNAM-ENJMIN** »,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

MAGELIS et le CNAM-ENJMIN ont poursuivi en 2023 une résidence dédiée à la création immersive, XR Creative, initialement opérée par la Fondation Martell qui s'est retirée.

MAGELIS travaille au développement de la filière image sur son territoire. Il est reconnu internationalement pour ses savoir-faire en matière de fabrication de contenus pluri média. La filière regroupe actuellement près de 200 structures (entreprises et associations), 15 écoles/formations d'enseignement supérieur, des équipements culturels, et s'appuie sur des événements nationaux et

internationaux de référence. La création d'œuvres est essentielle dans la stratégie de MAGELIS car c'est le point de départ de toute production. Accueillir des auteurs dans le champ de la création numérique est donc un enjeu fort pour MAGELIS.

Le CNAM-ENJMIN est la seule école publique française entièrement consacrée aux jeux vidéo et aux médias interactifs numériques. L'école fait partie du Campus de l'Image Magelis. Elle collabore avec de nombreuses universités et centres de recherches au niveau national et international dans de nombreux projets de recherche sur les médias numériques.

MAGELIS et le CNAM-ENJMIN partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière de la création numérique et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation de projets innovants.

Dans ce cadre, MAGELIS et le CNAM-ENJMIN s'associent pour proposer la 3^{ème} saison de la résidence d'auteurs dans le champ de la création numérique dans les locaux du CNAM-ENJMIN, qui vise à faire émerger des projets narratifs innovants, s'appuyant sur les technologies immersives et interactives.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités pratiques et financières entre MAGELIS et le CNAM-ENJMIN, visant le projet commun de résidences d'auteurs dans le champ de la création numérique dans les locaux du CNAM-ENJMIN.

Article 2 – Modalités du projet

La résidence est ouverte à tous les auteurs de projets en langue française pour leur permettre de finaliser leur scénario et d'affiner leurs intentions créatives. Il s'agit d'approfondir un projet déjà structuré autour d'une idée forte et d'un scénario existant et d'affiner son univers graphique, sonore et interactif.

Durant leur résidence, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière image d'Angoulême. Ils bénéficieront de l'assistance d'étudiants volontaires du Cnam-Enjmin : artistes visuels, artistes son, game designers, programmeurs et/ou ergonomes.

En mars 2025, les auteurs seront invités à participer à IMMERSITY qui se déroule à Angoulême, où ils auront l'opportunité de présenter leur pitch à des producteurs.

4 auteurs seront accueillis pour une résidence de 3 semaines du 8 au 26 juillet 2024.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé de 5 experts qualifiés : Axel Buendia du Cnam-Enjmin, Frédéric Cros de Magelis, Mathieu Gayet de XR-Must / Immersivity et François Serre de Courant3D et un professionnel de la filière en cours de recrutement.

Le calendrier des différentes échéances s'établit comme suit :

- Période de dépôt des candidatures : jusqu'au 30/04/2024
- Jury de sélection : Mai 2024
- Communication auprès des lauréats : Fin mai 2024
- Promotion : juillet 2024
- Pitches Immersivity : mars 2025

Article 3 – Engagement de MAGELIS

Dans le cadre de la résidence, MAGELIS prendra en charge pour les auteurs retenus :

- Le transport, soit 1 aller/retour pendant la durée de la résidence et 1 aller-retour pour sa venue à Immersivity, au départ d'une résidence en France métropolitaine
- L'hébergement pour 3 semaines en juillet dans le centre-ville d'Angoulême

- Les frais du jury (déplacement et hébergement)
- Les coûts liés aux professionnels intervenants (frais de déplacement, d'hébergement et rémunération)
- 1 nuit d'hôtel pour la participation du résident à Immersivity

Une bourse de 4 000 € par projet sera versée aux auteurs. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la convention du département de la Charente avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Région Nouvelle-Aquitaine, à travers la gestion du fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel du département de la Charente et de MAGELIS.

Article 4 – Engagements du CNAM-ENJMIN

Le CNAM-ENJMIN, quant à lui,

- accueillera les quatre résidents dans ses locaux pendant toute la durée de la résidence (valorisation à hauteur de 5 200€)
- mettra gracieusement à leur disposition le matériel adapté selon le besoin des projets en résidence (ordinateurs, casques VR, studio de motion capture, studio de sound capture...) (valorisation à hauteur de 2 500€)
- mobilisera des étudiants volontaires du Cnam-Enjmin tout au long des 3 semaines de résidence dans le but d'accompagner les auteurs (rémunérés par le Cnam Nouvelle-Aquitaine)
- prendra en charge les repas du midi du lundi au vendredi pendant les 3 semaines de résidence (coût estimé à hauteur de 1 200€)

Article 5 – Durée, évaluation et renouvellement de la convention

La présente convention est conclue pour une période d'une année et prendra effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle est renouvelable par tacite reconduction tous les ans. Chaque disposition sera évaluée à la fin de la résidence. Des dispositions nouvelles pourront être proposées par chaque partie à l'occasion de l'évaluation et donner lieu à des avenants.

Les parties se réservent la possibilité de résilier la présente convention pour tout motif (non-respect des engagements, force majeure...).

Article 6 – Communication

MAGELIS et le CNAM-ENJMIN s'engagent à valoriser les actions relevant de cette convention par la sollicitation des médias et la mise en œuvre de moyens de communication propres à chacun.

Article 7 – Règlement des litiges

Tout litige né de l'application de la présente convention ou de son interprétation ne trouvant pas de règlement amiable relève de la compétence du tribunal administratif d'Angoulême.

Etablie en trois exemplaires originaux
A Angoulême, le

Pour MAGELIS
Le Directeur Général des Services

Pour le CNAM
L'administratrice générale

Frédéric CROS

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Pour le CNAM NOUVELLE-AQUITAINE
Le Président,

Daniel CHARBONNEL

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT N°8

Partenariat Belgique-Luxembourg-France dans le cadre de la mesure incitative pour l'écriture d'œuvres cinématographiques et télévisuelles en animation

A l'initiative de Magelis, le Département de la Charente, Wallimage SA et le Film Fund Luxembourg se sont rapprochés en 2023 pour proposer une mesure incitative à l'écriture d'œuvres d'animation cinématographiques et télévisuelles qu'ils souhaitent renouveler en 2024.

L'intention est de coopérer pour soutenir des projets transfrontaliers d'écritures de scénarii de longs métrages ou de séries d'animation. Cette coopération prendra la forme d'une résidence de 3 auteurs d'animation, dont au moins un de chaque région, pour 3 semaines à partir d'octobre 2024, avec une semaine sur chaque territoire signataire du protocole pour chaque auteur retenu (une semaine en Wallonie, une semaine au Luxembourg et une semaine à Angoulême).

La résidence est ouverte à tous les auteurs de projets d'animation. Les projets devront être rédigés en français, être destinés au cinéma ou à la télévision, et être des œuvres d'animation. Pour être admissibles, ils devront être en phase de démarrage et non dans une phase de réécriture.

Chaque auteur se verra attribuer une bourse de 3 000 euros maximum. Leur hébergement, leurs repas de midi et leurs déplacements seront pris en charge. Ils bénéficieront également du soutien d'un professionnel pour les accompagner sur leur écriture.

Pour cette deuxième édition, le calendrier est le suivant :

- Juin 2024 (Festival d'Annecy) : Lancement de l'appel à projets
- 31 juillet 2024 : date limite de dépôt des candidatures
- 31 août 2024 (au plus tard) : annonce des lauréats
- Dates prévisionnelles : Début des résidences en Wallonie le 30/09, au Luxembourg le 7/10 et à Angoulême le 14/10

Cette entente est conclue pour l'année 2024 et pourra être renouvelée les années suivantes. Le budget alloué pour cette nouvelle édition est de 30 000 euros, répartis équitablement entre les signataires de la convention.

Durant leur résidence, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière animation d'Angoulême.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé de 4 représentants de Magelis, du Département de la Charente, de Wallonie et de Film Fund Luxembourg.

Une convention de partenariat établie entre les 4 parties précise les modalités et conditions de la mesure incitative pour l'année 2024.

*

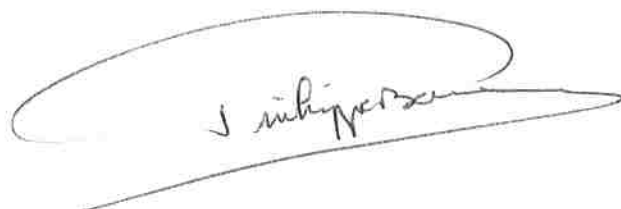
*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- accepter le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2024,
- m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bouty', is enclosed within a large, loopy oval shape.



PROTOCOLE D'ENTENTE

Mesure incitative pour l'écriture d'œuvres cinématographiques et télévisuelles en animation

FRANCE / BELGIQUE / LUXEMBOURG

ENTRE :

WALLIMAGE SA

Rue du 11 Novembre 6

7000 Mons, Belgique

Représenté par Madame Virginie Nouvelle, Directrice Générale

FILM FUND LUXEMBOURG

5, rue Plaetis

L-2338 Luxembourg

Représenté par Monsieur Guy Daleiden, son Directeur Général

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE

31, Boulevard Émile Roux

CS 60000

16917 Angoulême Cedex 7, France

Représenté par Monsieur Patrick Mardikian, son Vice-Président

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE - MAGELIS

3, rue de la Charente

16000 Angoulême, France

Représenté par Monsieur Philippe Bouty, son Président

Ci-après « les Parties »

Etant entendu que :

A/ Wallimage, Film Fund Luxembourg, le Conseil Départemental de la Charente et le Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis souhaitent encourager l'écriture de scénarii d'animation pour le cinéma et la télévision

B/ Les Parties souhaitent collaborer dans le cadre du renouvellement de la mesure incitative de financement conjoint afin de soutenir des projets d'écritures transfrontaliers, initié en 2023. Les Parties s'engagent à établir un partenariat d'une durée d'un (1) an.

Il est décidé ce qui suit :

Article 1 - La mesure incitative

1/ Les Parties collaboreront dans le cadre d'une mesure incitative Belgique-Luxembourg-France pour l'écriture de scénarii de longs métrages ou de séries d'animation. L'objectif de cette mesure est d'accueillir 3 auteurs d'animation en résidence, dont au moins un de chaque région (Wallonie, Luxembourg, Angoulême). Le temps de résidence est de 3 semaines et se déroule selon le calendrier prévisionnel suivant :de la manière suivante :

- 1 semaine en Wallonie (du 30 septembre au 4 octobre 2024)
- 1 semaine à Luxembourg (du 7 au 11 octobre 2024)
- 1 semaine à Angoulême (du 14 au 18 octobre 2024)

Article 2 - Budget et contribution

2/ Le budget combiné annuel de cette mesure incitative est de 30 000€ soit 10 000€ pour Wallimage, 10 000€ pour Film Fund Luxembourg et 10 000€ pour le Conseil Départemental de la Charente (aide à l'écriture) / Magelis, étant entendu que le montant de 10 000€ est un plafond à ne pas dépasser et s'entend toutes taxes comprises. Chacune des Parties prendra à sa charge avec sa contribution maximum de 10 000€, les frais relatifs à un projet / auteur en particulier.

S'il s'avérait qu'à l'issue du processus de sélection tel que décrit à l'article 4, aucun projet/auteur wallon, luxembourgeois ou charentais n'était sélectionné, le signataire concerné serait levé de toutes ses obligations découlant du présent protocole.

3/ La contribution maximale totale par projet sera de 3 000€ versés directement à l'auteur. Les auteurs retenus seront pris en charge [hébergement, repas de midi, déplacement et bénéficieront aussi du soutien d'un coach].

4/ L'aide sera octroyée par chacune des Parties (par tiers) en tenant compte des règles propres à chacun [subvention, salaires...]

5/ Pour recevoir un financement dans le cadre de la mesure incitative, les projets devront être approuvés à la fois par Wallimage, Film Fund Luxembourg et le Conseil Départemental de la Charente et Magelis.

6/ Les montants alloués à ce programme devront être engagés avant le 31/12/2024.

Article 3 – Admissibilité

7/ Les projets financés dans le cadre de cette mesure incitative devront correspondre aux exigences ci-dessous et être des projets d'écritures de scénario :

- Ecrit en français,
- Destiné au cinéma et à la télévision,
- Être des projets d'animation

8/ Les projets soutenus auront l'obligation d'avoir une présence des 3 fois une semaine consécutive : une en Charente, une en Wallonie et une au Luxembourg.

9/ Pour être admissibles, les projets doivent répondre aux critères suivants :

- a) Les projets auront le potentiel d'intéresser les auditoires des 3 pays et de traverser les frontières nationales.
- b) Les projets devront être proposés prioritairement aux producteurs des 3 pays signataires.
- c) Les projets pourront préalablement avoir été soutenus par un producteur d'un des 3 pays signataires.
- d) Les projets devront être dans une phase de démarrage et non pas dans une phase de réécriture.
- e) Les projets devront être déposés sous la forme d'un synopsis long de minimum 3 pages, d'un CV de l'auteur qui le porte, d'une description de type de projet visé (long-métrage, série, animation 2D ou 3D,...) et du public visé.

Article 4 – Sélection

10/ Les projets seront évalués et sélectionnés au cours d'un processus de sélection mené par des représentants et représentantes des 4 Parties.

11/ Chacune des Parties identifiera une personne qui la représentera au sein du jury de sélection qui se réunira suivant le planning prévu à l'article 5.

12/ Les Parties se mettront d'accord sur des critères de sélection qui leur permettront d'objectiver les choix.

13/ Les auteurs retenus seront représentatifs des 3 signataires : au moins un Wallon, un Luxembourgeois et un Charentais.

Article 5 – Dates Clés

14/ Le calendrier se synthétise comme suit :

- Lancement de l'appel à projets : MIFA, Annecy (Juin 2024)
- Date limite de dépôt des demandes de financement : 1^{er} septembre 2024,
- Sélection des projets – commission paritaire : Wallimage, Film Fund Luxembourg, le Conseil Départemental de la Charente et Magelis : la semaine du 16 septembre 2024,
- Annonce des résultats : lors du Cartoon Forum, entre le 16 et le 19 septembre 2024,
- Accueil en résidence : 30 septembre 2024 (début). L'ordre serait le suivant :
 - Wallonie (30/09)
 - Luxembourg (7/10)
 - Angoulême (14/10)

Article 6 – Mise en œuvre et conditions

15/ Les auteurs retenus signeront une seule et unique convention avec Wallimage, Film Fund Luxembourg et le Conseil Départemental de la Charente, via laquelle ils s'engageront notamment :

- a) A assister à l'intégralité du programme (présence obligatoire aux trois semaines consécutives : une à Angoulême en Charente, une en Wallonie et une au Luxembourg.
- b) A proposer prioritairement leur projet à des producteurs des 3 pays signataires.

Article 7 - Durée

16/ Le présent protocole d'entente commence à la date de la signature et se poursuit jusqu'au 31/12/2024. Sa durée peut être prolongée par les Parties, sous réserve des modalités négociées par celles-ci.

Article 8 - Dispositions Générales

17/ Aucune cession : aucune Partie ne peut céder le présent protocole d'entente sans le consentement préalable écrit des autres Parties.

18/ Exemplaires : tous les exemplaires du présent protocole d'entente sont exécutoires et chacun d'eux constitue un acte original. Ceux-ci sont réputés constituer ensemble un seul et même document.

En foi de quoi, les parties ont signé le présent protocole d'entente.

Le

WALLIMAGE SA

Virginie Nouvelle, Directrice Générale

FILM FUND LUXEMBOURG

Guy Daleiden, Directeur Général

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE

Patrick Mardikian, Vice-Président

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE -
MAGELIS**

Philippe Bouty, Président

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT N°9

Subvention du Pôle Image Magelis à SO· GAMES

Le Pôle Image Magelis souhaite renouveler son soutien à l'association des professionnels du jeu vidéo SO·GAMES, qui rassemble les acteurs de la filière en Nouvelle-Aquitaine, autour des pôles notamment de Bordeaux et d'Angoulême. En 2023, l'association comptait 89 membres contre 54 en 2022.

Elle a pour objectif de renforcer les coopérations entre les différents écosystèmes du territoire régional et de promouvoir à l'extérieur, en France et à l'étranger, la destination néo-aquitaine pour implanter son entreprise de jeu vidéo.

Cette union entre tous les acteurs régionaux permet de positionner la Nouvelle-Aquitaine en acteur majeur de la filière en France et de lui conférer plus de visibilité face aux autres régions qui se sont structurées chacune autour d'une marque forte.

SO· GAMES bénéficie du soutien de plusieurs institutions territoriales :

- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine: 80 K€
- Bordeaux Métropole : 40 K€
- GrandAngoulême : 10 K€

Les cotisations des membres s'élèvent à 42.5 K€.

Pour Magelis, l'enjeu en particulier est de soutenir les talents installés en Charente, pour la plupart de taille modeste, en développant leurs capacités de réseautage local, régional, national et international.

La subvention octroyée par Magelis, aux côtés des autres partenaires, permettra à l'association de réaliser de nombreux projets visant cet objectif :

- Participation à la programmation et à l'animation de la Game Conf 2024 organisée par Magelis et contribution à la communication de l'évènement auprès des réseaux professionnels nationaux
- Organisation de la session Game Invest à Angoulême le lendemain de la Game Conf
- Organisation d'afterworks mensuels à Angoulême et Bordeaux
- Organisation du festival du jeu vidéo expérimental SPAWN! avec le Cnam-Enjmin
- Organisation du Forum Social et Environnemental du jeu vidéo à Angoulême
- Participation à Games made in France, évènement national en ligne
- Participation avec un stand à la Game Connection Paris (édition 2024 incertaine)

Cela offrira également à Magelis une visibilité au sein de la filière régionale et nationale du jeu vidéo.

Le budget prévisionnel 2024 de SO GAMES s'élève à 336 000 €.

Pour mettre en place ses actions, SO-GAMES sollicite le Pôle Image Magelis pour un soutien financier d'un montant de 30 000 €. Des modalités sont prévues en cas d'annulation de l'édition physique de la Game Connection Paris.

*

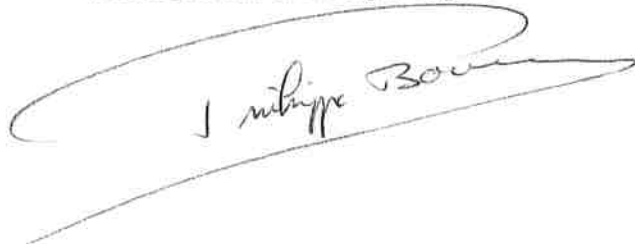
*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- accepter le principe et les termes de la convention à intervenir entre le Pôle Image Magelis et l'association SO- GAMES prévoyant un soutien financier d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2024 ;
- m'autoriser à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bouty', is written over the printed name and title.

**CONVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024
PORTANT DEFINITION DU SOUTIEN APORTE
PAR LE SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS
A L'ASSOCIATION SO· GAMES - NOUVELLE AQUITAINE**

ENTRE :

Le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, Etablissement Public Administratif dont le siège social est situé au 3 Rue de la Charente, 16000 Angoulême (France), représenté par son Président en exercice, Monsieur Philippe BOUTY, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du 28 juin 2024.

Lui-même représenté par Monsieur Frédéric CROS, Directeur Général des Services du SMPI Magelis, dûment habilité par arrêté par délégation de signature en date du 15 septembre 2021.

Ci-après désigné « **MAGELIS** »

D'UNE PART,

ET :

SO· GAMES - NOUVELLE AQUITAINE, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, domiciliée 12 Place de la Bourse 33000 BORDEAUX, immatriculée sous le SIREN 505 396 812, SIRET 505 396 812 00024, représentée par son Président en exercice Monsieur David ELAHEE ;

Ci-après dénommée « **SO· GAMES** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

L'association SO-GAMES est née en 2021 de la fusion entre Angoulême JV et Bordeaux Games pour représenter localement et véritablement le secteur du jeu vidéo en région Nouvelle-Aquitaine. Elle a pour objectif de développer la filière à travers la promotion de l'écosystème, le renforcement des coopérations et une représentativité à l'échelle nationale et internationale. L'association rassemblait 89 membres en 2023 contre 54 en 2022.

SO-GAMES souhaite ainsi poursuivre son développement et déployer un dispositif d'actions ambitieux sur lequel elle sollicite MAGELIS pour l'accompagner :

- **AFTERWORKS d'Angoulême**

Evénements organisés par SO-GAMES, consistant à réunir les adhérents et acteurs néo-aquitains pour la mise en relation et l'animation du réseau autour de temps fort. En 2024, l'association souhaite organiser des afterworks à thème, avec des temps prévus pour des conférences, et des afterworks Jeux Vidéo x Animation.

- **SPAWN ! Le Festival du jeu vidéo d'Angoulême**

SO-GAMES s'est associée au Cnam-Enjmin pour proposer cette nouvelle version du Festival du Jeu Vidéo d'Angoulême. SPAWN ! est un festival autour des jeux vidéo expérimentaux, gratuit et ouvert à tous, dont la deuxième édition a eu lieu les 5 et 6 avril 2024 au Cnam-Enjmin et qui a rassemblé plus de 700 visiteurs et 75 jeux et expériences interactives à tester.

- **GAME CONF / GAME CUP**

Organisée par Magelis en amont de la phase finale de la Game Cup, coupe de France de création indépendante de jeux vidéo au Cnam-Enjmin, la Game Conf est une journée dédiée à l'entrepreneuriat dans la filière du jeu vidéo, avec une dizaine de conférences et discussions, et avec pour objectif de professionnaliser les jeunes pousses et les emmener vers la croissance. Dans le cadre de leur partenariat, SO-GAMES participera à la programmation et à l'animation de l'édition 2024.

- **GAME INVEST**

Accolée à la Game Conf (le lendemain), cette journée de rencontres B2B entre les adhérents SO-Games, producteurs de jeux vidéo et les financeurs locaux (banques), les éditeurs (nationaux et internationaux), les investisseurs (internationaux) et les représentants de fonds publics, permet de donner aux financeurs non habitués au jeu vidéo, une compréhension du secteur et des clés afin d'investir.

- **GAME CONNECTION PARIS**

Game Connection est une convention professionnelle accolée à la Paris Games week fin octobre début novembre, rassemblant les développeurs de jeux, les fournisseurs de services et les éditeurs qui cherchent à étendre leurs réseaux et à trouver les bons partenaires commerciaux. Tous les clusters régionaux et internationaux y sont présents et MAGELIS souhaite que SO-GAMES y bénéficie d'une forte exposition à travers un stand ombrelle permettant d'accueillir les studios locaux. Il est à noter néanmoins qu'il pèse encore une incertitude sur la tenue de l'événement en 2024.

Par ailleurs, SO· GAMES mènera d'autres actions en dehors de celles que soutiendrait directement MAGELIS :

- **FSEJV - Forum Social et Environnemental du Jeu Vidéo**
SO· GAMES souhaite organiser à Angoulême un cycle de conférences à destination d'un public professionnel, sur des thématiques sociales au sein de l'industrie : écologie, diversité, syndicalisme, modèles d'organisation, accessibilité, Care... sous formes de tables rondes et débats avec la présence de chercheurs et de professionnels.
- **GAMES MADE IN France**
Événement qui présente les créations de studios français de toute envergure et permet au public de découvrir des jeux surprenants et de discuter avec les développeurs eux-mêmes pour comprendre leurs métiers et voir le jeu vidéo d'un autre œil. L'événement est retransmis sur internet avec une audience massive. L'ensemble des associations régionales y participent pour présenter sa région et les pépites qui y naissent.

Le budget prévisionnel 2024 de SO· GAMES s'élève à 336 000 €.

Article 1 :

Aux vues :

- des missions de l'Association,
- de la demande de subvention d'un montant de 30 000 € adressée par SO· GAMES à MAGELIS,

le Pôle Image Magelis décide d'attribuer à SO· GAMES un soutien financier au titre de l'année 2024 à hauteur de 30 000 €.

Ladite aide sera créditée au compte de SO· GAMES, en deux versements :

- 50% après co-signature de la présente convention, transmission en Préfecture et publication de la délibération afférente
- Le solde après confirmation de la tenue en présentiel de la Game Connection Paris.

Si la Game Connection Paris a lieu en 2024 en présentiel, le montant total de la subvention de MAGELIS sera versé à SO·GAMES, soit 30 000 euros.

Si la Game Connection Paris n'a pas lieu en 2024 ou si elle est organisée sur un format digital, le montant de la subvention versée sera de 50 % soit 15 000 euros.

MAGELIS s'engage à assurer la promotion des manifestations via ses supports de communication (newsletter, site Internet, réseaux sociaux et email).

Article 2 :

SO· GAMES s'engage à :

- mettre en place son dispositif d'actions défini en préambule de la présente convention sur lesquelles MAGELIS est sollicité pour son soutien ;
- mettre le logo de MAGELIS et la mention « Le Pôle Image Magelis partenaire » sur tous les supports de communication de l'association et de ses opérations ;
- transmettre un bilan complet [qualitatif et financier] de ses actions au plus tard le 31/03/2025.

Article 3 :

MAGELIS aura le droit de contrôler, sur pièces et sur place, l'exactitude des informations qui lui auront été communiquées par SO- GAMES, ainsi que l'utilisation des fonds.

Ce contrôle pourra éventuellement donner lieu à la restitution des sommes déjà versées à SO- GAMES dans les conditions précisées ci-après et à dénonciation de la convention par MAGELIS dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessous.

En cas d'utilisation des sommes versées par MAGELIS non conforme à l'objet et aux buts de SO- GAMES ou aux actions prévues par cette dernière, selon constat effectué par MAGELIS dans l'exercice de ses contrôles, SO- GAMES devra restituer les sommes en cause après mise en demeure écrite de MAGELIS.

Il en sera de même :

- en cas de changement substantiel de l'objet ou des buts statutaires de l'Association ;
- de dissolution de l'Association pour quelque cause que ce soit ;
- en l'absence de communication des pièces et informations prévues à l'article 2 ci-dessus dans les délais arrêtés à ce même article.

Article 4 :

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature par les représentants des deux parties, dûment habilités par leurs assemblées délibérantes respectives, et prend fin par justification de la subvention sur l'année 2024. Toute prolongation donnera lieu à une nouvelle décision des deux parties et une nouvelle convention.

En cas de dissolution de l'Association ou de non-respect de tout ou partie des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être considérée comme résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi par l'une ou l'autre partie d'une lettre recommandée avec AR, valant mise en demeure d'avoir à exécuter lesdits engagements.

Il est précisé que l'Association ne dispose d'aucun droit à l'octroi d'une quelconque subvention, ni au renouvellement de la subvention versée en exécution de la présente convention.

Article 5 :

Tout litige découlant de l'interprétation du présent contrat ou de son application, et à défaut d'un accord amiable, sera porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux, soit un pour chacune des parties,
A Angoulême,
Le

Pour le Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS
Le Directeur Général des Services

Pour l'Association SO- GAMES
Le Président,

David ELAHEE

Frédéric CROS

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT N°10

Subvention du SMPI Magelis à l'Association Prenez du Relief pour l'année 2024

L'Association « Prenez du Relief » œuvre pour le développement et la diffusion des nouvelles technologies, nouvelles écritures audiovisuelles et cinématographiques liées au relief, la réalité virtuelle [VR], la réalité augmentée [AR], au format vertical et aux applications culturelles de l'Intelligence Artificielle [IA].

Dans ce cadre, l'Association organise du 7 au 13 octobre 2024, à Angoulême, la douzième édition du Festival « Courant 3D », le festival de l'immersion et de l'interactivité.

L'objectif du Festival est de promouvoir et de questionner les nouvelles écritures et les nouvelles technologies immersives et interactives utilisées dans la production audiovisuelle et cinématographique à travers des propositions artistiques innovantes. Parallèlement, il continuera à mettre l'accent sur une réflexion approfondie concernant les implications environnementales des nouvelles pratiques induites.

Ce festival, unique en Europe, a acquis en douze ans une reconnaissance internationale qu'il souhaite maintenir cette année avec l'accueil de partenaires allemands, chinois, indiens, vietnamiens, coréens et japonais, et avec le soutien des Instituts Français respectifs, d'Unifrance et du CNC.

Sur le territoire, l'Association continue de valoriser ses partenariats en matière d'innovation audiovisuelle avec les écoles du Campus de l'Image [LISA, IUT, EMCA, Objectif 3D, CREADOC, et CEPE], la médiathèque Alpha de GrandAngoulême, ainsi que des lycées, des collèges, des MJC et les cinémas du département.

Elle contribue aussi régulièrement aux différentes actions de MAGELIS et notamment l'événement grand public annuel Magelis en Fête.

Un appel à projets graphique pour la création du visuel de l'affiche de l'édition 2024, ainsi que l'Appel à films et expériences et l'Appel à projet stéréoscopique pour le Festival sont en cours. Une nouvelle compétition « Recherche universitaire en nouvelles technologies/nouvelles écritures » est venue s'ajouter aux six autres compétitions [relief – stéréoscopie – 3D, VR, Vertical, A.R., I.A. et VBeat]

En parallèle de l'organisation du Festival, l'Association souhaite élargir son champ de compétences avec l'organisation cette année des journées « Cultures Connectées @ Courant 3D » et l'inauguration d'un marché de la [x]R.

Pour mettre en place ces actions, l'Association se tourne vers le Pôle Image Magelis et sollicite un soutien financier de 16 000 €.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2024 est établi à 85 000 €.

Les autres partenaires qui soutiennent l'Association sont [montants versés pour l'année 2023]:

Magelis	13 000 €
Conseil Départemental	4 000 €
GrandAngoulême	1 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	3 000 €
Ville d'Angoulême	2 000 €

*

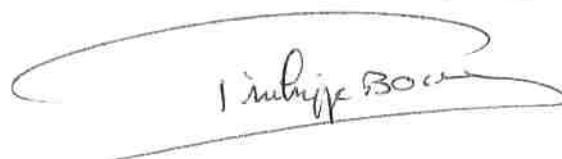
*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- accepter le principe d'un soutien financier du Pôle Image Magelis à l'association « Prenez du Relief », pour un montant de 13 000 €, au titre de l'année 2024, soit une somme identique à 2023,
- approuver le principe et les termes de la convention afférente (ci-annexée),
- m'autoriser à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis



**CONVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024
PORTANT DEFINITION DU SOUTIEN APPORTE
PAR LE SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS
A L'ASSOCIATION PRENEZ DU RELIEF**

ENTRE :

Le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, Etablissement Public Administratif dont le siège social est situé au 3 Rue de la Charente, 16000 Angoulême (France), représenté par son Président en exercice, Monsieur Philippe BOUTY, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du 28 juin 2024.

Lui-même représenté par Monsieur Frédéric CROS, Directeur Général des Services du SMPI Magelis, dûment habilité par arrêté par délégation de signature en date du 15 septembre 2021.

Ci-après désigné « **MAGELIS** »

D'UNE PART,

ET :

PRENEZ DU RELIEF

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Domiciliée 27 rue Lapéruse - 16000 Angoulême

Représentée par son président en exercice Monsieur François SERRE, dûment habilité par décision en date du

Ci-après dénommée « **l'Association** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIVIT :

Contexte :

L'Association « Prenez du Relief » milite pour le développement et la diffusion des nouvelles technologies, nouvelles écritures audiovisuelles et cinématographiques liées au relief, la réalité virtuelle (VR), la réalité augmentée (AR), au format vertical et aux applications culturelles de l'Intelligence Artificielle (IA).

Dans ce cadre, l'Association organise du 7 au 13 octobre 2024, à Angoulême, la douzième édition du Festival « Courant 3D », le festival de l'immersion et de l'interactivité.

L'objectif du Festival est de promouvoir et de questionner les nouvelles écritures et les nouvelles technologies immersives et interactives utilisées dans la production audiovisuelle et cinématographique à travers des propositions artistiques innovantes. Parallèlement, il continuera à mettre l'accent sur une réflexion approfondie concernant les implications environnementales des nouvelles pratiques induites.

Ce festival, unique en Europe, a acquis en douze ans une reconnaissance internationale qu'il souhaite maintenir cette année avec l'accueil de partenaires allemands, chinois, indiens, vietnamiens, coréens et japonais, et avec le soutien des Instituts Français respectifs, d'Unifrance et du CNC.

Sur le territoire, l'Association continue de valoriser ses partenariats en matière d'innovation audiovisuelle avec les écoles du Campus de l'Image (LISA, IUT, EMCA, Objectif 3D, CREADOC, et CEPE), la médiathèque Alpha de GrandAngoulême, ainsi que des lycées, des collèges, des MJC et les cinémas du département.

Elle contribue aussi régulièrement aux différentes actions de MAGELIS et notamment l'événement grand public annuel Magelis en Fête.

Un appel à projets graphique pour la création du visuel de l'affiche de l'édition 2024, ainsi que l'Appel à films et expériences et l'Appel à projet stéréoscopique pour le Festival sont en cours. Une nouvelle compétition « Recherche universitaire en nouvelles technologies/nouvelles écritures » est venue s'ajouter aux six autres compétitions (relief – stéréoscopie – 3D, VR, Vertical, A.R., I.A. et VBeat)

En parallèle de l'organisation du Festival, l'Association souhaite élargir son champ de compétences avec l'organisation cette année des journées « Cultures Connectées @ Courant 3D » et l'inauguration d'un marché de la [x]R.

Article 1 :

Aux vues :

- Des missions de l'Association,
- De la demande de subvention d'un montant de 16 000 € adressée par l'Association à MAGELIS.

MAGELIS décide d'attribuer à l'Association un soutien financier - au titre de l'année 2024 - à hauteur de 13 000 €, sur un budget global de 85 000 €.

Ladite aide sera créditée au compte de l'Association, après co-signature de la présente convention, transmission en Préfecture et publication de la délibération afférente.

MAGELIS s'engage à assurer la promotion de la manifestation Courant 3D via ses supports de communication (newsletter, site Internet, réseaux sociaux et email).

Article 2 :

L'Association « Prenez du Relief » s'engage à :

- Mettre en place l'édition 2024 du Festival « Courant 3D »
- Mettre le logo de MAGELIS et la mention « Le Pôle Image Magelis présente » sur tous les supports de communication de Courant 3D
- Offrir un pass à hauteur de 1 contre 500 € d'investissement de MAGELIS sur la manifestation Courant 3D
- Transmettre un bilan complet de la manifestation Courant 3D (qualitatif et financier) avant le 31/03/2025
- Mentionner le Pôle Image Magelis sur toutes les opérations extérieures que mène l'Association (médiations de festivals, stands, etc...) au niveau national et international
- Renforcer la communication locale et auprès des écoles du Campus de l'image
- Participer à la fête annuelle grand public "Magelis en Fête" organisée par MAGELIS avec mise à disposition de stations de réalité virtuelle et d'exposition de réalité augmentée avec le personnel nécessaire.

Article 3 :

MAGELIS aura le droit de contrôler, sur pièces et sur place, l'exactitude des informations qui lui auront été communiquées par l'Association, ainsi que l'utilisation des fonds.

Ce contrôle pourra éventuellement donner lieu à la restitution des sommes déjà versées à l'Association dans les conditions précisées ci-après et à dénonciation de la convention par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessous.

En cas d'utilisation des sommes versées par MAGELIS non conforme à l'objet et aux buts de l'Association ou aux actions prévues par cette dernière, selon constat effectué par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis dans l'exercice de ses contrôles, l'Association devra restituer les sommes en cause après mise en demeure écrite du Syndicat Mixte du Pôle Image.

Il en sera de même :

- en cas de changement substantiel de l'objet ou des buts statutaires de l'Association ;
- de dissolution de l'Association pour quelque cause que ce soit ;
- en l'absence de communication des pièces et informations prévues à l'article 2 ci-dessus dans les délais arrêtés à ce même article.

Article 4 :

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature par les représentants des deux parties, dûment habilités par leurs assemblées délibérantes respectives, et prend fin par justification de la subvention sur l'année 2024. Toute prolongation donnera lieu à une nouvelle décision des deux parties et une nouvelle convention.

En cas de dissolution de l'Association ou de non-respect de tout ou partie des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être considérée comme résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi par l'une ou l'autre partie d'une lettre recommandée avec AR, valant mise en demeure d'avoir à exécuter lesdits engagements.

Il est précisé que l'Association ne dispose d'aucun droit à l'octroi d'une quelconque subvention, ni au renouvellement de la subvention versée en exécution de la présente convention.

Article 5 :

Tout litige découlant de l'interprétation du présent contrat ou de son application, et à défaut d'un accord amiable, sera porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux, soit un pour chacune des parties,

A Angoulême,
Le

Pour le Syndicat Mixte du
Pôle Image Magelis

Pour l'Association
Prenez du Relief

Le Directeur Général des Services

Le Président

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 28 juin 2024

RAPPORT N°11

Subventions aux associations 2024

Lors du vote du budget primitif 2024, le comité syndical a décidé de renouveler une ligne de crédits relative aux subventions versées aux associations et a décidé de ne pas individualiser ces crédits. Ainsi des délibérations spécifiques doivent intervenir pour chaque financement accordé supérieur à 5000 €.

Le soutien aux associations reste indispensable pour permettre d'accompagner des auteurs et soutenir de jeunes talents souvent issus des écoles du Pôle Image. Cette année, trente associations de l'image nous ont sollicités pour un accompagnement dans leurs projets et investissements (contre 22 en 2023). Cela représente une forte augmentation comparée aux années précédentes, fruit de la dynamique de l'écosystème et du renforcement des liens de Magelis avec les créateurs.

Le Bureau syndical s'est réuni le 6 juin dernier. Je vous propose d'examiner les conclusions du Bureau.

Atelier du Marquis : l'association créée depuis 2006 est un collectif d'auteurs de bande dessinée et d'illustration.

La subvention demandée permettra la conception, fabrication et édition de la revue *Zone 51*, revue dans l'esprit de la revue *Métal Hurlant*, rassemblant les auteurs et autrices de l'atelier. Cette revue sera écrite par les scénaristes de l'atelier et dessinée par ses auteurs/autrices et autres invité(e)s. Une quarantaine d'auteurs/autrices résidant en Charente participeront au projet. L'édition de la revue pourrait être accompagnée d'une exposition et la parution se fera en fin d'année.

Le budget prévisionnel du projet présenté s'élève à 42 450 €. L'association sollicite le Pôle Image Magelis à hauteur de 8 000 € pour son projet et 2 500 € pour son fonctionnement.

Association Biscoto : maison d'édition installée à Angoulême depuis 2015. Sa vocation est de sensibiliser l'enfant à la lecture, à l'histoire de l'art et à l'image. Pour cela, elle publie un journal mensuel ainsi que des livres jeunesse. La subvention demandée permettra de soutenir sept projets d'édition et le mensuel tiré à 1 200 exemplaires.

Les projets d'édition présentés sont les suivants :

- *Biscoto Journal* publié depuis 2013 s'adresse aux jeunes lecteurs de 7/13 ans, 11 numéros par an, tirage 1 200 exemplaires, 24 pages, prix de vente 4 €. Dépenses prévues 52 432 €

- *Minimaxilivrikiki #1* - mini livre regroupant des bandes dessinées de Aude Bertrand, Amina Bouajila, Emilie Clarke, Thaïs Guimard, Salomé Lahoche, Mirion Malle, Thy-Lane Monnet et Clémence Sauvage. 152 pages - Prix de vente : 10 €. Dépenses prévues 9 549 €.
- *Les vacances de Nana et Nini* de Margot Farnoux - Album de 36 pages - Prix de vente : 18 € Dépenses prévues 15 524 €.
- *L'histoire des petits musiciens* de Guillaume Chauchat - Album 112 pages - Prix de vente : 16 € Dépenses prévues 10 718 €.
- *Lily sur les traces* de Cissy Joly de Clara Hervé - BD 64 pages - Prix de vente : 15 €. Dépenses prévues : 12 325 €
- *Minimaxilivrikiki #2* - mini livre regroupant neuf bd de Cléry Dubourg, Clara Hervé, Emilie Seron, Sven Deloulay, Renaud Thomas, Léa Murawiec, Pauline Spira, Léo Bret et Margot Sounak. 152 pages - Prix de vente : 10 €. Dépenses prévues 9 549 €.
- *Boubou toutou partout* de Yoon-Sun Park - Album 88 pages - Prix de vente : 16 €. Dépenses prévues 13 060 €.
- *Visions d'animaux pour mieux comprendre le monde* de Christian Staebler - Livre documentaire de 176 pages (à partir de 8 ans). Le lecteur y découvrira 48 doubles pages décrivant 48 animaux et de 15 textes en 4 pages chacun traitant des principaux domaines liés à la nature et aux animaux. Prix de vente : 20 €. Dépenses prévues 17 825 €.

Le budget prévisionnel des projets présentés s'élève à 140 982 € (sur un budget total de l'association de 198 000 €). L'association sollicite le Pôle Image Magelis à hauteur de 20 000 €, pour l'ensemble de ses projets.

Eidola Editions : association créée en 2011, ses activités principales sont l'édition de livres.

L'association nous sollicite pour deux ouvrages :

- *Mets-toi à ma place*, publication en français du livre jeunesse *Ponte en mi lugar* paru en Espagne en 2020 par Sazanna Isern et Mylène Rigaudie, prix de vente : 14 €. Dépenses prévues 5 700 €
- *Iconiques*, bande dessinée de 12 histoires iconiques deux Jeux Olympiques d'été réalisé par 12 auteurs. Prix de vente : 19 €. Dépenses prévues 41 700 €

Le budget prévisionnel des projets présentés s'élève à 47 400 € (sur un budget total de l'association de 111 300 €). L'association sollicite le Pôle Image Magelis à hauteur de 15 000 € pour ses projets.

Les Mains Sales : cette structure créée en 2007, réunit une maison d'édition, un atelier d'impression d'art et un lieu d'exposition et de ventes mettant en avant les auteurs de BD locaux. Ses animations culturelles rayonnent sur l'ensemble du département voire au-delà. L'association souhaite continuer de développer ses objectifs en agrandissant son catalogue. La demande se concentre autour du développement du projet global, à savoir :

- Edition : éditer 15 auteurs en majorité issus du territoire
- Impression d'art : trouver de nouveaux clients et parfaire le procédé CONITAUMAH ainsi que les travaux à l'encre Hydrochromique
- Transmission : 5 mois d'accueil de stagiaires étudiants + accueil de 10 stagiaires en formation professionnelle à l'estampe et 5 interventions en milieu scolaire

L'association a besoin de renouveler son véhicule vieillissant et demande une aide exceptionnelle d'investissement de 8 000 €, le reste du coût sera pris sur leurs fonds propres (2000 €) et emprunté auprès de France Active (10 000 €).

Ce véhicule est régulièrement utilisé pour diverses activités sur tout le territoire et au-delà (salons, ateliers, expositions, ...).

L'association sollicite le Pôle Image Magelis à hauteur de 17 000 € pour ses projets de développement et 8 000 € pour l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Récapitulatif:

NOM DES ASSOCIATIONS	MONTANT DEMANDE 2024	MONTANT INVEST.	MONTANT PROJET	MONTANT FONCT.	PROPOSITION DU BUREAU
ATELIER DU MARQUIS	10 500 €		8 000 €	2 500 €	6 000 €
BISCOTO	20 000 €		20 000 €		14 000 €
EIDOLA EDITIONS	15 000 €		15 000 €		15 000 €
LES MAINS SALES	25 000 €	8 000 €	17 000 €		18 000 €
TOTAL	70 500 €	8 000 €	58 000 €	2 500 €	53 000 €

Le Bureau Syndical a par ailleurs examiné les demandes de 26 autres associations et proposé de rejeter 7 demandes pour dossiers incomplets ou non prioritaires, et d'attribuer pour :

Atelier du Plan B 1 000 €, Ateliers Mic Mac 2 000 €, Atelier Polokartoon 2 000 €, Café Creed 3 000 €, Comme une orange 3 000 €, Coven Tales 1 000 €, Editions Azimut 1 000 €, Fichtre Diantre 5 000 €, Ion 4 500 €, La Baraka 500 €, Le Bouc 5 000 €, Le collectif des Hiboux 2 000 €, Les Siffleurs 2 000 €, Passerelles Images 3 500 €, Poiplum 1 250 €, Saxifraga 3 000 €, Sisyphe Vidéo 2 000 €, Très très bien 2 000 € et Zig Zag Media 5 000 €.

Le montant global des subventions proposées par le Bureau syndical réuni le 6 juin dernier s'élève donc à 97 000 € répartis comme suit 88 000 € en fonctionnement et 9 000 € en investissement (5 000 € pour Fichtre Diantre et 4 000 € pour Les Mains Sales).

Il convient de préciser que chaque subvention attribuée, quel qu'en soit le montant, fera l'objet d'une convention passée avec l'association concernée.

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir :

- délibérer et accepter le principe et le versement de soutiens financiers au titre de l'année 2024, tels que proposé par le Bureau syndical.
- approuver les termes des conventions définissant le soutien financier apporté par le Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis aux associations pour 2024 et m'autoriser à les signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

